

## PROCES-VERBAL CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 JUILLET 2022 A ISSIGEAC

**L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX**

**Le 18 JUILLET à 20 H 30**

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Maison des Associations d'Issigeac sous la présidence de M. Jérôme BETAILLE

Date de convocation : 12 Juillet 2022

En exercice      40  
Présents         28  
Pouvoirs        05  
Votants          33

Délégués des communes :

<b><u>BARDOU</u></b> -M. Jean-Paul ROUSSELY + 1 Pouvoir	<b><u>BOISSE</u></b> -Mme Stéphanie MOLLE	<b><u>CONNE DE LABARDE</u></b> -M. Dominique CASSANIS
<b><u>EYMET</u></b> -M. Jérôme BETAILLE + 1 Pouvoir -Mme Mayia BISCAY -M. Jérôme LOUREC + 1 Pouvoir -Mme Mélanie KLEIBER Excusée -M. François LEMAIRE Excusé pouvoir à M. LOUREC -Mme Myriam LESCURE Excusée pouvoir à M. BERGOUGNOUX -M. Gilles BERGOUGNOUX + 1 Pouvoir -Mme Annie LANDAT Excusée pouvoir à M. BETAILLE -M. Xavier THEVENET -M. Maurice BARDET Excusé pouvoir à M. DELAGE -Mme Viviane LAGENE BRE -M. Henri DELAGE + 1 Pouvoir	<b><u>FAURILLES</u></b>  -M. Gérard MARTIN	<b><u>FAUX</u></b>  -M. Alain LEGAL -Mme Anne Marie FONTAYNE
<b><u>FONROQUE</u></b>  -Mme Lucie GRELON	<b><u>ISSIGEAC</u></b> -M. Jean-Claude CASTAGNER -Mme Françoise DUBOIS -M. Sébastien DELMARES Excusé	<b><u>MONMADALES</u></b>  -M. Serge TABOURET Excusé pouvoir à M. ROUSSELY Jean-Paul
<b><u>MONMARVES</u></b> -M. Christian BARCHIESI	<b><u>MONSAGUEL</u></b> -M. Hervé DELAGE Excusé	<b><u>MONTAUT</u></b> -M. Yves VEYRAC Absent
<b><u>PLAISANCE</u></b> -Mme Christine CHAPOTARD -M. Jean-Marie FRICOT	<b><u>RAZAC D'EYMET</u></b> -M. Thierry GROSSOLEIL	<b><u>SADILLAC</u></b> -M. Yves BORDES
<b><u>ST-AUBIN DE CADELECH</u></b> -M. Pascal MARTY	<b><u>ST-AUBIN DE LANQUAIS</u></b> -Moise LABONNE Absent	<b><u>ST-CAPRAISE D'EYMET</u></b> -M. Henri TONELLO
<b><u>ST-CERNIN DE LABARDE</u></b> -Vianney D'HAUTEFEUILLE Absent	<b><u>ST-JULIEN-INNOCEENCE-EULALIE</u></b> -M. Christophe LE NAOUR	<b><u>ST-LEON D'ISSIGEAC</u></b> -Mme Béatrice ROUSSELY
<b><u>ST-PERDOUX</u></b> -M. Lucien POMEDIO	<b><u>STE-RADEGONDE</u></b> -M. Michel COASSIN	<b><u>SERRES ET MONTGUYARD</u></b> -M. David HILAIRE
<b><u>SINGLEYRAC</u></b> -M. Claudine LACOTTE Excusée		

Mme Françoise DUBOIS est élue secrétaire de séance

## **ORDRE DU JOUR :**

Adoption procès-verbal du 20 Juin 2022

- 1-Adoption de la charte de gouvernance du PLUi actualisée.
- 2-Autorisation signature convention paquet énergie-climat avec le SDE 24.
- 3-Annulation délibération n°2020-04 et demande de subvention auprès de la Région Nouvelle Aquitaine pour l'extension de la ZAE du Carrousel à Eymet.
- 4-Autorisation de signature de l'avenant n°1 au marché de travaux voirie 2022.
- 5-Autorisation de signature de la convention de prestation de service avec la commune d'Eymet pour la gestion de l'accueil périscolaire du mercredi.
- 6-Autorisation de signature de la convention 2022 de Soutien aux Initiatives Culturelles Concertées avec le Conseil Départemental de la Dordogne.
- 7-Décision modificative n°1-2022.
- 8-Autorisation signature avenant contrat CNP 2022 des agents statutaires.
- 9-Création de trois postes d'agents de maitrise au 1<sup>er</sup> novembre 2022 suite à promotion interne
- 10-Questions diverses

Le procès-verbal du 20 juin est adopté à l'unanimité.

### **1-Adoption de la charte de gouvernance du PLUi actualisée.**

Après présentation en conférence des Maires du 22 juin 2022 à Plaisance,

L'objet de la présente délibération est d'approuver la charte de gouvernance (ci-jointe) du PLUi actualisée suite à la démission du Vice-Président, Monsieur Thierry GROSSELEIL.

Il convient de valider la Vice-Présidence au comité de pilotage proposée en la personne de Monsieur Jean-Maurice BOURDIL ainsi qu'élire un nouveau représentant de la commission urbanisme en la personne de *Monsieur Thierry GROSSELEIL pour remplacer Monsieur Jean-Maurice BOURDIL*. Précision faite que tous les autres membres élus précédemment lors du conseil communautaire du 12 octobre 2020 ne changent pas.

Avis favorable à l'unanimité.

### **2-Autorisation de signature de convention Paquet Energie Climat avec le SDE 24**

Suite à la proposition de la commission médicale de faire réaliser un audit énergétique au groupe médical d'Issigeac, il convient de conventionner avec le SDE 24 pour bénéficier de toutes les prestations d'audit internes et externes. Cette prestation pourrait également concerner un diagnostic sur l'ensemble des bâtiments scolaires.

Les communes adhèrent individuellement selon une strate établie par le SDE (moins de 200 h 50 €, de 200 à 500 h 100 €, de 500 h à 2 000 h 200 € et plus de 2 000 h 500 €)

Pour le territoire de la CCPSP le montant de l'adhésion de toutes les communes membres est de 2 550 €.

A ce jour sur les 25 communes membres, 11 ne sont pas adhérentes.

L'EPCI contribue à hauteur de 50 % de la somme des cotisations communales soit 1 275 € pour une année.

Pour l'ensemble du territoire, la cotisation totale serait de 3 825 €.

Le président informe l'assemblée que si l'EPCI conventionnait, les communes qui ne sont pas à ce jour adhérentes seraient appelées à contribuer obligatoirement, et il ne veut pas imposer ce principe. Il a pris contact avec le SDE 24 qui a répondu favorablement à sa demande ; la convention ne lierait que la communauté de communes et serait reprise en ce sens.

Il propose de voir éventuellement sur le budget primitif 2023 si dans le cadre d'une harmonisation la CCPSP ne pourrait pas prendre en charge l'adhésion pour l'ensemble des 25 communes.

Il faut nommer un référent technique et un référent élu.

Le président propose de conventionner avec le SDE 24, avec une date d'effet au 01 août 2022, et nommer M. Triffe comme élu référent et M. Swzed référent technique.

M. MARTIN demande qui finance les études, le demandeur ou le SDE 24 ?

M. BETAILLE répond que le SDE 24 accompagne les collectivités qui le souhaitent pour l'étude à hauteur de 70 % (SDE 24 + programme ACTEE), le reste à charge est financé par les communes.

M. LEGAL pense que cette prestation est intéressante au regard du montant de la cotisation.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise à l'unanimité le président à signer la convention (qui sera modifiée) et désigne M. Bernard TRIFFE comme élu référent et M. Emmanuel SZWED comme référent technique.

### **3-Annulation délibération n°2020-04 et demande de subvention auprès de la Région Nouvelle Aquitaine pour l'extension de la ZAE du Carrousel à Eymet.**

Suite au précédent conseil communautaire actant le prix de vente des terrains à 4 €/m<sup>2</sup>, et au cours duquel un plan de financement prévisionnel avait été annoncé, en concordance avec la R.N.A., il convient de délibérer pour solliciter une subvention de 77 093 €.

Il est proposé au conseil communautaire :

- D'annuler la délibération n°2020-04 du 13/01/2020.
- D'approuver le plan de financement prévisionnel de ces travaux comme suit.
- De solliciter une subvention de la Région Nouvelle Aquitaine au taux de 20 %, sachant que l'achat de terrain et frais de notaire sont inéligibles.

Après plusieurs échanges avec le service de la Région et en accord avec ce dernier, le plan ci-dessous sera présenté en commission permanente :

-Coût d'investissement	457 045.00 €
-Achat terrain et frais	<u>- 36 182.00 €</u>
Total dépenses éligibles	420 863.00 €

-Coût d'Investissement Actualisé (CIA)	447 259.00 €
-Recette des terrains actualisée	<u>- 37 620.00 €</u>
-Coût Total (CT) en valeur actualisée	409 639.00 €

-Taux de déficit de financement : CT/CIA soit 91.59 %

-Montant du projet pour intervention régionale = 420 863.00 € (dépenses éligibles) x 91.59 % soit **385.468.00** €

Plan de financement prévisionnel :

FNADT :	142 450 €.....Notifié
Contrat Territorial :	101 750 €.....Notifié
Région N. Aquitaine <b>20 %</b>	<b>77 093 €</b> .... <u>Base éligible 385 468 €</u>

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée délibérante annule la délibération n°2020-04 et adopte le plan de financement ci-dessus.

#### **4-Autorisation de signature de l'avenant n°1 au marché de travaux voirie 2022.**

Le président informe le conseil communautaire que des travaux supplémentaires de point à temps sont à prévoir au marché de voirie 2022, ce qui se traduit ainsi :

	<u>Montant HT</u>	<u>TVA</u>	<u>Montant TTC</u>
Marché de base	258 362.60 €	51 672.52 €	310 035.12 €
<b>Avenant n°1</b>	<u>1 767.00 €</u>	<u>353.40 €</u>	<u>2 120.40 €</u>
Nouveau marché	260 129.60 €	52 025.92 €	312 155.52 €

Il faut autoriser le président à signer l'avenant et le devis correspondant de l'entreprise BORDIER, titulaire du marché. Avis favorable à l'unanimité.

#### **5-Autorisation de signature de la convention de prestation de service avec la commune d'Eymet pour la gestion de l'accueil périscolaire du mercredi.**

Suite au passage à la semaine des 4 jours, validés par délibération communautaire du 19/02/2018, les élus communautaires ont souhaité proposer aux parents d'élève un accueil pour la journée libérée du mercredi et ont voté la mise en œuvre du plan mercredi le 17/09/2018.

Il convient d'autoriser le président à signer une nouvelle convention de prestation de service avec la commune d'Eymet, du 01/01/2022 au 31/12/2024, pour assurer la gestion de l'accueil périscolaire du mercredi pour les enfants issus du territoire de la CCPSP (la précédente étant arrivée à terme le 31/12/2021). Il est proposé un tarif à la journée de 22.89 € sur toute la durée de la convention.

Pour information, le prix à la journée au centre de loisirs « Castridôle » de Castillonnès est de 15.50 €, sachant que le mode de gestion est différent. Pour information, la convention existante arrive à terme, il va falloir la renouveler.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise le président à signer la convention avec la commune d'Eymet pour la gestion du plan mercredi du 01/01/2022 au 31/12/2024.

#### **6-Autorisation de signature de la convention 2022 de Soutien aux Initiatives Culturelles Concertées avec le Conseil Départemental de la Dordogne.**

Il convient d'autoriser le président à signer la convention, ci-jointe, de partenariat entre le CD 24 et la CCPSP dans le cadre d'actions culturelles menées par des associations locales pour l'année 2022.

Par délibération du 20/06/2022 le CD 24 a alloué une subvention de 16 500 € à la CCPSP, charge à elle de les reverser par mandat administratif aux associations retenues comme suit :

-Académie Internationale de musique d'Issigeac	
Organisation de concerts	1 750 €
-Commune d'Eymet	
Saison culturelle et exposition photos au Parc Gabriel	10 000 €
-Animation Art Artisanat en Aquitaine « 4 AS »	
Printemps des poètes	750 €
-Maquiz'Art (Jazz Off »	4 000 €

Adopté à l'unanimité.

#### **7-Décision modificative n°1-2022**

-Inscriptions dépenses et recettes nouvelles en section de fonctionnement relatives au Soutien aux Initiatives Culturelles Concertées :

<u>Dépenses :</u>	
Article 6574	+ 6 500 €
Article 657341	+ 10 000 €
<u>Recettes :</u>	
Article 7788	+ 16 500 €

-Virements de crédits dépenses de la section d'investissement suite à l'avenant n°1 pour les travaux de voirie

Article 2315 op 116 ouv d'arts	- 1 534 €
Article 2313 op 109 M de Santé (provision)	- 587 €
Article 2151 op 306 voirie	2 121 €

Adopté à l'unanimité.

### **8-Autorisation signature avenant contrat CNP 2022 des agents statutaires**

L'année 2021 a vu de nouvelles dispositions réglementaires qui ont fait évoluer l'obligation statutaire à l'égard des agents placés en congés pour raison de santé (agents CNRACL).

- Augmentation de la durée du congé paternité et accueil d'un enfant
- Modification du calcul de capital décès versé aux ayants droits
- Temps partiel thérapeutique admis sans congés pour raison de maladie préalable.

La CNP propose de souscrire un avenant aux conditions particulières du contrat 2022 pour les agents CNRACL.

Le taux passe de 6.10 % à 6.21 % (soit environ 600 €/an) et l'avenant prend effet à compter du 01/01/2022.

Validé à l'unanimité.

### **9-Créations de 3 postes d'agents de maitrise à temps non complet au 1<sup>er</sup> novembre 2022 suite à promotion interne.**

La nomination de 3 adjoints techniques principaux 2<sup>ème</sup> classes figurent sur liste d'aptitude au grade d'agents de maitrise. Il est proposé la création de trois postes.

- 1 poste à 22.06/35<sup>ème</sup>
- 1 poste à 32.33/35<sup>ème</sup>
- 1 poste à 27.33/35<sup>ème</sup>

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire émet à l'unanimité un avis favorable.

### **10-Questions diverses**

- Point sur les travaux du Moulin de Citole.
- Ordures ménagères.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 21 h 30.

La secrétaire de séance,  
Françoise DUBOIS

Le Président,  
Jérôme BETAILLE